



Commune de  
Villorsonnens

## Cabane forestière de Villargiroud

### Conditions de location

- + La location **début**e à **08h00**. Le locataire s'engage à rendre les locaux et le matériel en parfait état, **au plus tard à 07h00 le lendemain**.
- + Lors de son arrivée, le locataire doit signaler immédiatement d'éventuels problèmes au responsable.
- + Chaque locataire doit apporter ses propres sacs poubelles, **qu'il devra débarrasser**.

#### **Avant votre départ :**

- + Les tables et chaises doivent être rangées à l'intérieur comme à l'extérieur, selon la photo affichée sur place.
- + Les locaux doivent être nettoyés comme suit :
  - Vider et nettoyer le lave-vaisselle
  - Ranger la vaisselle à sa place
  - Vider les poubelles (y.c. aux WC)
  - Balayer et récurer le sol
- + La cabane, la terrasse ainsi que les WC devront être fermés à clés et celles-ci restituées dans le même boîtier qu'à votre arrivée.
- + Le locataire est responsable des éventuels dégâts qui pourraient être occasionnés à la cabane, au matériel ou aux installations extérieures.
- + En cas de non-respect de la propreté, les frais de nettoyage seront facturés au locataire, à raison de CHF 50.00/h.
- + Tout dégât, perte ou matériel cassé doit être annoncé au responsable.
- + **Le Conseil communal décline toute responsabilité en cas d'accident dans ou aux environs de la cabane.**

Le Conseil communal

**Veillez noter que toute réservation est définitive et engage financièrement le demandeur auprès de la commune, même en cas de non-occupation des locaux.**